

# COMMUNIQUÉ

## aux élèves de la formation professionnelle



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

### Objet : Formation à distance, aide financière et autres précisions

**La Prairie, le 22 avril 2020** – En cette période de fermeture de nos établissements scolaires en lien avec la COVID-19, voici quelques précisions afin de répondre aux questionnements des élèves de nos centres de formation professionnelle.

#### **Formation à distance**

La formation à distance, sous plusieurs formes, s'organise présentement avec les équipes-écoles du Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud (CFCRS) et de l'École de formation professionnelle de Châteauguay (EFPC). Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) nous a donné le mandat d'être prêts pour la semaine du 27 avril 2020 à ce sujet. Les enseignantes et les enseignants de vos secteurs respectifs communiqueront avec vous afin de vous informer des procédures à suivre.

Voici le libellé du MÉES à ce sujet :

*Comme pour la formation générale des adultes, la formation à distance doit être mise à profit en formation professionnelle. Si ce mode d'apprentissage se prête moins bien à l'apprentissage de compétences techniques, il peut être profitable pour les programmes d'études plus légers, ou encore pour les compétences théoriques. Les élèves qui fréquentaient un centre de formation professionnelle au moment de la fermeture et qui désirent poursuivre leur formation à distance doivent pouvoir le faire, dans les cas jugés possibles.*

#### **Situations particulières**

Si vous vivez présentement une situation particulière, vous pouvez en faire part à votre enseignant(e). Afin de vous aider dans vos démarches, une personne de notre équipe des Services complémentaires communiquera avec vous afin de vous guider, dans la mesure du possible, à résoudre la problématique qui vous concerne.

#### **Aide financière aux études**

Nous avons reçu des réponses du MÉES à ce sujet. Voici celles qui s'appliquent aux élèves de la formation professionnelle :

*Quels seront les ajustements effectués au programme d'aide financière aux études par rapport à la crise?*

Pour l'instant, aucune modification n'a été apportée au programme d'aide financière aux études (AFE) : les versements prévus sont maintenus. De plus, dans l'éventualité où les sessions seraient prolongées, l'aide le sera aussi.

*Les prêts et bourses aux élèves en éducation aux adultes et en formation professionnelle se poursuivront-ils? Les établissements doivent-ils entrer des informations dans le système à cette fin?*

Pour les étudiants inscrits en formation professionnelle, l'AFE travaille à prolonger la période d'études dans le système informatique pour avril. Il n'y a donc pas de modification à faire pour le versement d'avril par les bureaux d'aide. *L'AFE prolongera son aide financière tant que la session s'allongera.*

#### **Élèves en fin de parcours**

Pour les élèves qui sont en fin de parcours d'études, un enseignant de votre programme communiquera avec vous afin de vous informer de la situation.

#### **Stages**

Les stages sont, quant à eux, suspendus jusqu'à nouvel ordre.

# COMMUNIQUÉ

## aux élèves de la formation professionnelle



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

### Admissions

Malgré les conditions actuelles, le Service régional d'admission en formation professionnelle (SRAFP) continue d'accepter les demandes d'admissions et de les transmettre aux centres de formation professionnelle. Vous pouvez faire votre demande d'admission en vous rendant sur la page [srafp.com](http://srafp.com). Toutes les demandes d'admission en ligne seront traitées. N'hésitez pas à vous inscrire dès aujourd'hui!

Nous vous rappelons que vous pouvez prendre connaissance de l'évolution de la situation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries par l'entremise des médias habituels, soit le site Web et la page Facebook de la CSDGS.

Nous vous remercions de votre habituelle et précieuse collaboration,

*La Direction générale*